

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19/02/2024

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	14	1

L'an deux mille vingt et quatre, le dix neuf février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Maleville, conformément à la délibération 20220705 portant détermination du lieu des séances du conseil Municipal, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :

12/02/2024

Présents : Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

Absent(es) excusé(es) : Marie-Elisabeth PONS.

Secrétaire de Séance : Marguerite DIEUDé.

Procuration de Mme Marie-Elisabeth PONS à Fabienne SALESSES

Chemin Croix de Belmont : demande d'acquisition

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Mme le Maire informe que dans le cadre d'une division foncière concernant les parcelles H 414, 421, 649 situées à la Croix de Belmont, pour laquelle la commune a été sollicitée, les propriétaires ont demandé d'acquérir le fond du chemin situé à l'entrée de leur propriété. La surface concernée est de seulement 38 m².

Vu la délibération du 6/06/2016 portant sur la réactualisation du prix de vente des anciens chemins ruraux,

Considérant que l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par le chemin,

Considérant que ce chemin est une impasse ne faisant pas partie du domaine public de la commune, qui se termine dans la propriété du demandeur,

Mme le Maire propose de céder cette surface dans les conditions financières relatives à la vente des chemins, à savoir un forfait de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'approuver la cession des parcelles référencées selon l'extrait cadastral fourni par le cabinet de géomètres LBP de Villefranche de Rouergue ci-annexé et décrit comme suit :

commune	section	N°	superficie	prix	acquéreurs
Maleville		D1	00a 08 ca	500 €	BEDRUNE Sophie
Maleville		D2	00a 30 ca		

- donner pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette cession.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabienne SALESSES.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>